APPEL A COMMUNICATIONS

7ème édition

Rencontres territoriales de la santé publique

CONSTRUIRE DES DYNAMIQUES TERRITORIALES FAVORABLES A LA SANTE

Quels acteurs ? Quelles actions ? Quelles articulations ? Quelles évaluations ?

24 et 25 SEPTEMBRE 2014 A NANCY

CONTACTS :

Viviane BAYAD – Responsable du pôle de compétences Santé du CNFPT – INSET de Nancy
viviane.bayad@cnfpt.fr – 03 83 19 22 34
Alexandre LAVERSIN – Assistant du pôle de compétences Santé du CNFPT – INSET de Nancy alexandre.laversin@cnfpt.fr – 03 83 19 22 09

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
POLE NATIONAL DE COMPETENCES SANTE - INSET DE NANCY

Appel à communications ⇨ Recherche d'expériences ou de réflexions qui seront présentées en 15 minutes dans un atelier, et suivies d'un échange avec les participants.
Ces interventions en atelier permettront d'illustrer les axes de réflexion (définis pages 3 et 4) à travers la pratique des intervenants et des thématiques telles que :

- santé familiale et individuelle,
- santé de la mère et de l'enfant,
- santé scolaire, santé des jeunes,
- santé mentale,
- santé environnementale,
- santé et insertion,
- urbanisme et enjeux de santé,
- inégalités sociales et territoriales de santé,
- interfaces sanitaires et sociales,
- dialectique universalité/spécificité des approches et des publics,
- environnements favorables à la santé,
- santé et activités physiques/sport,
- articulation élus-fonctionnaires,
- relations professionnels-usagers,
- santé et développement durable,
- organisation territoriale de la santé pour les personnes âgées,
- maintien à domicile des personnes dépendantes,
- accès aux soins en milieu rural,
- management,
- partenariat,
- coordination,
- intersectorialité,
- interdisciplinarité,
- mutualisation des services,
- formation.

Les 24 et 25 septembre 2014, le CNFPT organise la 7ème édition des rencontres territoriales « Collectivités territoriales et santé publique ».

Parce qu'il constitue un temps fort d'échanges et de réflexions sur les pratiques, ce colloque participe à l'accompagnement à la professionnalisation des agents territoriaux, mission principale du CNFPT. Son organisation reflète la volonté forte du CNFPT d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs activités de santé.
Le pôle national de compétences Santé publique du CNFPT travaille pour l'ensemble des professionnels territoriaux de la santé, soit 70 000 agents exerçant des fonctions diversifiées dans des services à la fois très divers et très spécifiques (PMI, services communaux d'hygiène et de santé, Maisons départementales des personnes handicapées, SDIS, centres municipaux de santé, EHPAD, laboratoires, SSIAD, accueils petite enfance, …).
Aux côtés des délégations régionales, les Instituts Nationaux Spécialisés d'Etudes Territoriales (INSET) et l'INET de Strasbourg forment désormais le réseau de l'expertise territoriale du CNFPT, chacun dans ses spécialités (à Nancy plus particulièrement : les pôles de compétences Affaires juridiques et Citoyenneté, Culture avec les domaines Affaires culturelles, Enseignement artistique et Bibliothèques et patrimoines, Action éducative avec les domaines Politiques éducatives, Sport et Restauration collective, et le pôle de compétences Santé publique avec le domaine Laboratoires).

Cette rencontre forme désormais un temps de valorisation des activités de santé menées par les collectivités territoriales. Les colloques précédents ont montré l'intérêt de ce temps d'information et d'échanges entre professionnels territoriaux, professionnels et élus, collectivités territoriales et partenaires.

L'élaboration de cette rencontre s'appuie sur un comité de pilotage composé de représentants d'associations et syndicats professionnels, d'association d'élus, de réseau de villes, d'institutions publiques (SNMPMI, ANPDE, ADILVA, Méditoriales, AFISP, ANMPPT, ANSFT, ESPT, Villes-santé de l'OMS, INPES, EHESP, Plateforme ASV, DGS – ministère de la santé, SGMAS, FNCS, Institut Renaudot) et de personnes qualifiées.

Ce colloque a pour objectif d'accompagner les professionnels territoriaux de la santé :

- en ouvrant un temps de débat entre tous les acteurs concernés par les politiques locales de santé,
- en favorisant les échanges d'expériences innovantes et l'analyse des pratiques,
- en favorisant les rencontres entre professionnels de santé de la fonction publique territoriale mais aussi entre des acteurs de la santé sur les territoires,
- en réfléchissant et en anticipant les évolutions des métiers et des pratiques professionnelles.

Ce rendez-vous s'adresse à l'ensemble des acteurs dont l'activité participe à l'organisation de la santé à un niveau territorial :

- professionnels intervenant dans le champ de la santé, de l'environnement, du social,
- responsables de service,
- coordinateurs, chargés de mission santé,
- animateurs de la politique de la ville,
- élus,
- associations d'usagers,
- organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé,
- représentants de l'Etat,
- ….

S'inscrivant dans un contexte où les inégalités sociales et territoriales de santé s'accroissent, ce colloque 2014 se veut être un outil pour favoriser l'amélioration de l'articulation des différentes politiques publiques autour des enjeux de santé de la population et pour inciter à la collaboration entre services pour une action de santé globale, concertée et cohérente.

Nous proposons de réfléchir ensemble, dans la pluridisciplinarité et l'intersectorialité, aux dynamiques à mettre en œuvre, à développer ou à articuler, au niveau territorial, pour améliorer les conditions de vie et la santé des populations et des personnes.

L'édition 2014 :

CONSTRUIRE DES DYNAMIQUES TERRITORIALES FAVORABLES A LA SANTE

QUELS ACTEURS ? QUELLES ACTIONS ? QUELLES ARTICULATIONS ? QUELLES EVALUATIONS ?

se déclinera en conférences et sessions d'ateliers thématiques.

Les axes d'analyse cités ci-après doivent permettre de construire la réflexion durant le colloque et donc sous-tendront les sessions thématiques.

AXES D'ANALYSE

- ✓ Les inégalités sociales et territoriales de santé s'accentuent ; résultante d'une conjugaison de facteurs défavorables, la vulnérabilité ne se cantonne plus à quelques populations identifiées. La lutte contre les inégalités de santé nécessite une prise en compte des déterminants sociaux et environnementaux de santé.

- ✓ L'impact –direct ou indirect- des politiques publiques de l'urbanisme, de l'environnement, des transports, du social, de la petite enfance, etc. sur la santé des populations ou des individus est maintenant démontré. La santé ne se gagne pas uniquement à travers l'organisation sanitaire.

Il est impératif d'appréhender l'enjeu fort d'une préoccupation santé déroulée dans la mise en œuvre de toutes les politiques publiques et d'une articulation entre les différentes politiques publiques.

- ✓ Si une approche transversale est nécessaire, les liens entre les services, que ce soit au sein d'une même collectivité, en interco ou encore entre collectivités, restent actuellement très compliqués. Une connaissance et reconnaissance des métiers, compétences et champs d'intervention, en particulier pour les différents métiers de la fonction publique territoriale mis à contribution pour développer des pratiques favorables à la santé, aidera à une meilleure transversalité voire mutualisation entre différents services et directions.

- ✓ L'intersectorialité est nécessaire au niveau de la collectivité locale mais aussi à travers un élargissement des champs de coopération avec tous les acteurs. Cette intersectorialité est une condition pour lutter de manière complémentaire, concertée et cohérente contre les inégalités sociales et territoriales de santé.
  Cette nécessité se retrouve dans de nombreuses problématiques parmi lesquelles la santé de l'enfant, le maintien à domicile des personnes socialement fragilisées et pour lequel un nombre important de professionnels (santé, aménagement de l'habitat, social, petite enfance, …) doivent intervenir, avec la famille, de manière cohérente et concertée.

- ✓ Si les collectivités ont peu de compétences règlementaires en matière de santé au sens strict du terme (PMI, planification familiale, santé des personnes âgées et handicapées, missions d'hygiène, formations sanitaires et sociales), elles agissent au quotidien sur nombre de facteurs qui la détermine.
  Elles font preuve de volonté politique et de savoir-faire pour contribuer à des objectifs nationaux de réduction des inégalités de santé, développer des programmes locaux coordonnés de santé (prévention, accès aux soins) dans une articulation plus ou moins facile avec l'organisation de l'Etat (ARS, projets régionaux de santé, ..).

- ✓ Dans un objectif d'amélioration de l'état de santé de la population, sans perpétuer ou creuser des inégalités sociales de santé, la prise en compte de l'ensemble des déterminants de la santé, la réorientation du système de soins vers un système de santé comprenant prévention et promotion de la santé, l'articulation renforcée du sanitaire, du social et de l'environnement sont des enjeux primordiaux.

- ✓ Promotion de la santé, lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, intersectorialité, approche globale de la santé, action sur les déterminants de santé, sont les caractéristiques d'un service territorial public de santé.
  Les différents services de santé des collectivités (PMI, centres municipaux de santé, services communaux d'hygiène et de santé, service de soins infirmiers à domicile, services de médecine professionnelle, laboratoires départementaux, volet santé de la politique de la ville, service municipal de santé scolaire, etc.) contribuent à ce service territorial public de santé, ils apportent expertise et valeurs.
  Le service public territorial de santé intègre la participation des usagers et se différencie d'une organisation uniquement dédiée à l'accès aux soins.
  Territorial s'entend ici non comme l'intervention d'un seul service, mais d'un maillage d'acteurs porté au niveau du territoire.

- ✓ La participation et l'implication des usagers et de leurs représentants sont garantes de dynamiques territoriales de santé adaptées. Les dynamiques favorables à la santé doivent faire l'objet d'une concertation dans le cadre d'une démocratie sanitaire renforcée et approfondie.

- ✓ La lutte contre les inégalités de santé nécessite de coordonner l'action publique et en premier lieu les soins de premier recours et la prise en charge des personnes les plus fragiles (personnes handicapées, personnes âgées, jeunes, personnes en précarité, etc.). La Stratégie nationale de santé présentée le 23 septembre 2013 « se veut une refondation de notre système de santé » consacrant le service public de santé à travers trois grands volets : Prévention, organisation des soins et démocratie sanitaire.

- ✓ En 1986, la Charte d'Ottawa définit la promotion de la santé : « La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la "santé" comme la mesure dans laquelle un groupe

ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci.
La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire: elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être. »
La Charte précise cinq pistes d'actions pour intervenir en promotion de la santé: Élaborer une politique publique saine - Créer des milieux favorables - Renforcer l'action communautaire - Acquérir des aptitudes individuelles - Réorienter les services de santé.

PRE-PROGRAMME

Mercredi 24 septembre 2014 :

A partir de 9h15	Accueil
10h15-10h30	Discours d'ouverture
10h30-12h15	Session plénière Table ronde introductive Débat
12h15 -14h00	Repas sur site
14h00 -16h00	Sessions thématiques parallèles 5 ateliers
16h00 - 16h30	Pause
16h30 -18h30	Sessions thématiques parallèles 5 ateliers
20h00	Soirée de gala

Jeudi 25 septembre 2014 :

9h00 -11h00	Sessions thématiques parallèles 5 ateliers
11h00-11h30	Pause
11h30-12h30	Conférence ou table ronde
12h30-14h00	Repas sur site
14h00 -16h00	Sessions thématiques parallèles 5 ateliers
16h00-16h30	Conférence de clôture

Les ateliers sont d'une durée de 2 heures ; ils sont composés de 3 communications de 15 minutes et d'une heure quinze de débat.

PROPOSITIONS DE COMMUNICATION

- Les communications doivent s'inscrire dans les axes d'analyse de la problématique du colloque.
- Les propositions doivent être concises et comporter une brève introduction situant le projet dans son contexte, une présentation de la méthode, des objectifs, des principaux résultats et de la discussion.
- Au-delà des difficultés rencontrées et des pistes d'amélioration, les communications doivent introduire une analyse permettant d'en tirer des préconisations ou réflexions.

- Les communications retenues feront l'objet d'un exposé oral d'une quinzaine de minutes, suivi d'un temps d'échanges.

- Les communicants sont invités à préciser les points à débattre lors de l'atelier.

- Toutes les propositions seront examinées par le comité de pilotage qui jugera la pertinence, la qualité de l'analyse présentée et la clarté du texte. Les critères de sélection seront les suivants :
    - Pertinence par rapport à la thématique du colloque et ses axes d'analyse déclinés dans l'appel à communication.
    - Présence d'éléments de présentation de contexte, de méthodes, d'objectifs, et en particulier d'analyse et de perspectives.
    - Présence d'éléments d'évaluation.
    - Présence d'éléments (positifs ou négatifs) sur la transversalité, le partenariat, le travail d'équipe, la complémentarité, la coopération entre service.
    - Lien avec les collectivités territoriales.

- Calendrier et modalités :

Les propositions de communication devront être adressées avant le 7 mars 2014 auprès du pôle santé du CNFPT-INSET de Nancy, par mail uniquement, à l'adresse suivante : alexandre.laversin@cnfpt.fr

Les propositions de communication seront rédigées selon le formulaire joint.
Seules les propositions soumises par mail seront acceptées.

Les auteurs seront informés de l'acceptation, de la demande de précisions ou du refus en avril 2014.

Le formulaire joint peut être complété par tout document visant à mieux cerner et détailler la proposition de communication.

Le CNFPT prendra en charge les frais d'inscription, d'hébergement et de déplacement d'un seul orateur par communication.